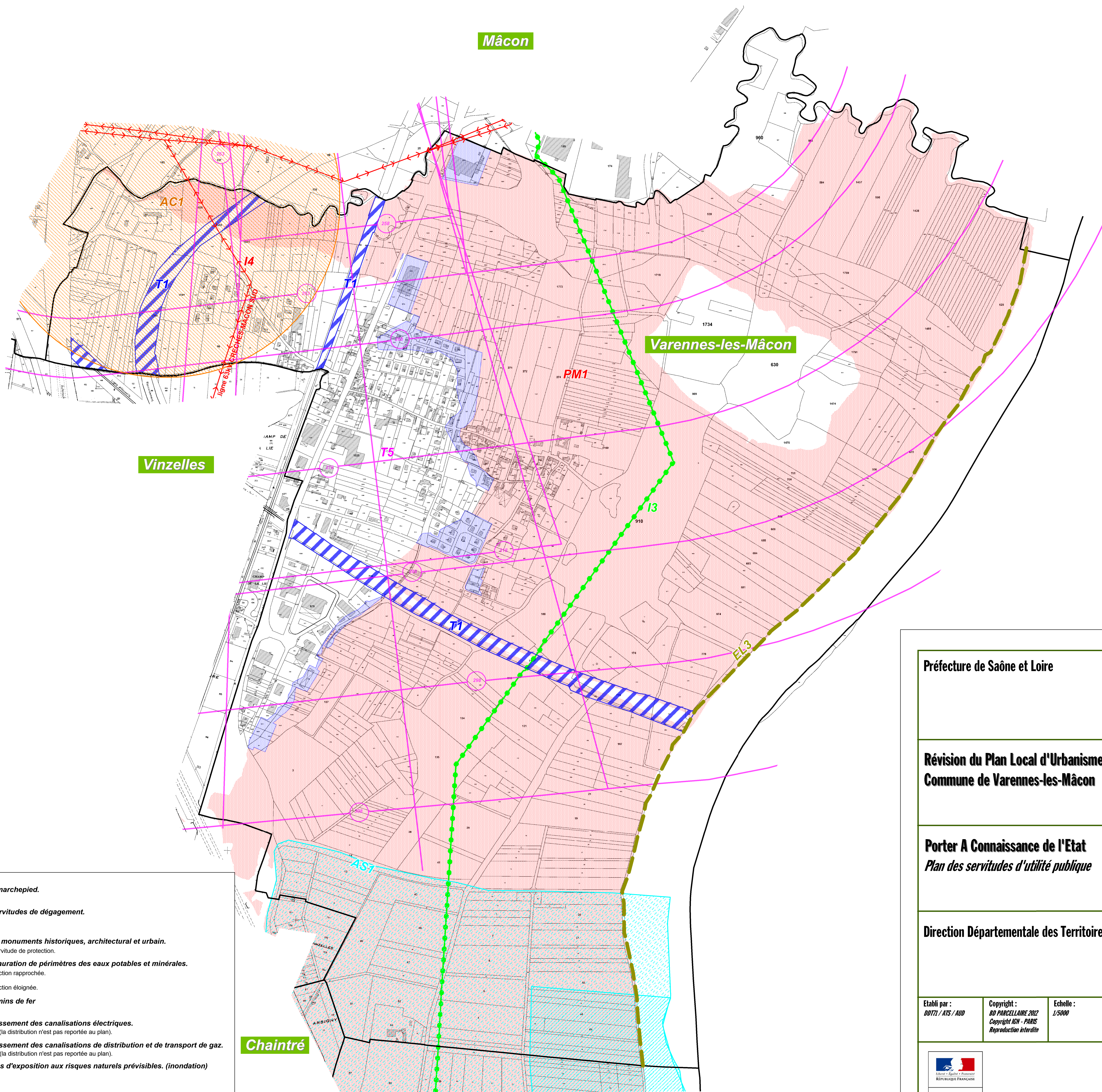




LEGENDE

Servitudes de halages et de marchepied.

EL3

Servitudes aéronautiques, servitudes de dégagement.

T5

Servitudes de protection des monuments historiques, architectural et urbain.

AC1 - Périètre de la servitude de protection.

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres des eaux potables et minérales.

AS1 - Périètre de protection rapprochée.

AS1 - périmètre de protection éloignée.

Servitudes relatives aux chemins de fer

T1 - Emprises R.F.F.

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

I4 - Réseau de transport. (la distribution n'est pas reportée au plan).

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.

I3 - Réseau de transport. (la distribution n'est pas reportée au plan).

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles. (inondation)

P.M.1 - zone bleue

P.M.1 - zone rouge

Préfecture de Saône et Loire

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Commune de Varennes-les-Mâcon

Porter A Connaissance de l'Etat
Plan des servitudes d'utilité publique

Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire

Etabli par :
DDTL / ATS / AUD

Copyright :
RD PARCELLAIRE 2012
Copyright ICH - PARIS
Reproduction interdite

Echelle :
1/5000

Date :
12/06/2013

N° pièce :



PRÉFET DE
SAÔNE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire

www.saone-et-loire.gouv.fr